

Avis voté en plénière du 13 décembre 2017

Les déserts médicaux

Déclaration du groupe des Outre-mer

Depuis un peu plus de dix ans, les Gouvernements successifs promettent de lutter contre les déserts médicaux mais en « cassant le thermomètre on ne fait pas tomber la fièvre ». Il y a urgence à assurer à tous sur le territoire de la République un égal accès aux soins.

C'est le pari de cet avis, qui pour se faire, a fort justement identifié les trop nombreux obstacles qui jonchent les parcours de soins.

Les Outre-mer sont une telle caricature en ce domaine que le simple focus de l'avis est bien insuffisant :

- Dans nos territoires, l'absence de spécialistes et le petit nombre de médecins généralistes sont récurrents.
- La situation financière catastrophique des hôpitaux publics quasiment tous sous perfusion offre un diagnostic sombre et engage un pronostic vital où le patient ultramarin bénéficie d'un traitement dont les seuls hospices et espoirs ne sont pas le fruit d'une conférence de consensus mais de sa seule fortune ou de la chance que lui offre la vie.

L'exemple de Mayotte, premier désert médical français avec 7 médecins libéraux pour 100 000 habitants est criant. En Martinique, en Guadeloupe et en Guyane, la densité des médecins généralistes les placent aux trois derniers rangs des régions de France.

A Saint-Martin, Saint-Barthélemy, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie ou à Saint-Pierre et-Miquelon, la situation est tout aussi préoccupante. Alors que certains de ses territoires sont confrontés à la gestion régulière d'épidémies et à la prévalence de pathologies.

A Wallis-et-Futuna, il n'existe ni médecine libérale, ni pharmacie, fort heureusement le centre de santé de proximité assure ces missions.

Aussi les mesures contenues dans le Pacte territoire santé de même que celles de la stratégie santé Outre-mer, malgré des résultats encourageants sont insuffisants.

Il est urgent que dans le cadre du plan présenté par le Gouvernement en Octobre dernier que nombre de ces mesures soient déclinées Outre-mer.

Cet avis contient, certes, des préconisations essentielles comme l'apport du numérique dans la politique de soins, la délégation des actes de soins aux paramédicaux mais pour l'Outre-mer face aux déserts médicaux, il faut construire des « oasis de santé » assurant à tous un égal accès aux soins.

Pour l'ensemble de ces raisons, les avis du Groupe de l'Outre-mer sont partagés et chacun sera libre de le voter.